



## Propriété intellectuelle photos

Par **Noel66**, le **20/11/2014** à **16:14**

Bonjour,

depuis 2 ans, les photographies de mon site internet sont plagiées sous forme de peintures, plus ou moins déformées, mais nettement inspirées, par le même membre et sa bande et commentées sur une galerie d'art en ligne, reprenant mes titres avec ou textes avec mauvais esprit( j'ai fais partie de ce site en ligne et l'ai quitté suite à de nombreux problèmes.

Que puis-je faire pour stopper cela?

merci

Par **NOSZI**, le **25/11/2014** à **11:31**

Bonjour,

Si vous êtes l'auteur des photographies originales qui sont donc imitées sous forme de peintures, vous pouvez envisager d'agir en contrefaçon et de demander la cessation des actes litigieux et d'éventuels dommages et intérêts pour réparer l'atteinte à vos droits. Avant d'agir, une lettre de mise en demeure pourrait être envoyée à vos adversaires afin de tenter d'éviter une action judiciaire.

Je ne peux que vous recommander vivement de faire appel à un avocat spécialisé en propriété intellectuelle.

Bon courage,  
Cordialement

Par **Lag0**, le **25/11/2014** à **14:03**

Bonjour,

Il faudrait pour cela que les photos soient particulières. Car s'il s'agit, par exemple, de paysages, difficile devant une peinture du même paysage de faire valoir une quelconque propriété intellectuelle...